

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T

N° D/2000 059 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN
CHEF DE MISSION DIPLOMATIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N° D/99/004/PRG/SGG du 08 Mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret N°D99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, modifié par les Décrets N°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000, le N°D/2000/046/SGG/PRG du 03 juin 2000 et le N° 050/PRG/SGG du 07 juin 2000 nommant les membres du Gouvernement ;

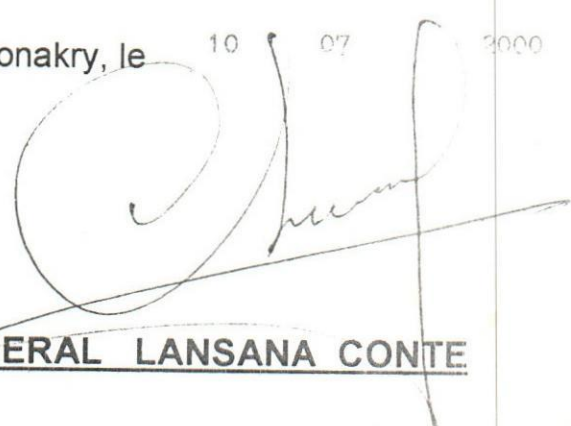
VU le Décret N°D/2000/049/PRG/SGG du 07 juin 2000

D E C R E T E,

Article 1^{er} : Monsieur Djigui CAMARA, précédemment Directeur National de la Coopération de l'ex-Ministère du Plan et de la Coopération, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée en République Populaire de Chine avec résidence à Beijing.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 10 07 2000



GENERAL LANSANA CONTE